



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0866

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Mise en place d'un volontaire de solidarité internationale - Convention avec l'Association française des volontaires du progrès (AFVP)**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yérémian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0866**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Mise en place d'un volontaire de solidarité internationale - Convention avec l'Association française des volontaires du progrès (AFVP)**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par la délibération n° 2006-3394 en date du 2 mai 2006, le programme de coopération décentralisée mené en partenariat avec l'Union européenne et le bureau d'études Burgeap pour le bénéfice de la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar.

Ce programme de coopération a débuté en juillet 2006, pour une durée de trois ans. D'un budget de 1 200 000 €, il est cofinancé à hauteur de 900 000 € par la Commission européenne. Ce programme est mené en partenariat avec la région de la Haute-Matsiatra, dont la capitale est Fianarantsoa et le bureau d'études Burgeap, en réponse à une volonté nationale de confier à la région de la Haute-Matsiatra le leadership dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

Le programme vise la mise en application à un niveau local du code de l'eau et des orientations nationales prises dans le secteur de l'eau par l'état malgache, selon trois sous-objets :

- l'amélioration de la gestion de l'eau dans la région de la Haute-Matsiatra : vers une gestion intégrée de la ressource en eau,
- le renforcement des capacités des acteurs publics locaux de l'eau,
- la création d'un pôle régional de compétences dans le secteur de l'eau.

Pratiquement trois ans après son démarrage, ce programme a permis de réelles avancées dans la maîtrise de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement :

- les ressources en eau de la région ont été recensées,
- un bassin-versant pilote a été identifié et instrumenté,
- un outil simple a été bâti, permettant aux responsables locaux d'anticiper un déficit quantitatif d'alimentation en eau,
- six communes disposent d'un diagnostic eau potable et assainissement, qu'elles ont étroitement participé à élaborer, pour acquérir les compétences techniques,
- plusieurs actions de formation et séminaires ont été organisés pour renforcer les capacités des acteurs publics de l'eau,
- une réelle dynamique s'est créée localement autour de l'eau et l'assainissement, incitant les maires des six communes pilotes et la région de la Haute-Matsiatra à envisager la création d'une structure associative ou administrative permettant la mutualisation des moyens et des compétences sur le sujet,
- enfin, grâce à une excellente synergie entre le projet et le fonds eau, chacune des six communes pilotes a élaboré un dossier de demande de subvention pour une infrastructure d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Chaque projet a été présenté au comité de pilotage du fonds eau qui en a accepté le financement.

Il faut également noter que le projet s'est poursuivi malgré une succession de difficultés apparues localement et que le travail se poursuit, malgré les conditions difficiles que connaît actuellement Madagascar.

Pour pallier le retard pris lors de ces différents événements, la Communauté urbaine a demandé à l'Union européenne une prolongation de la durée du projet, jusqu'à la fin de l'année 2009, dans les mêmes conditions financières. L'Union européenne a accepté cette prolongation.

Par ailleurs, les partenaires malgaches du programme ont exprimé le souhait de voir se poursuivre la coopération avec la Communauté urbaine, au-delà du projet Agire financé par l'Union européenne, et proposent de travailler à l'élaboration d'un projet Agire II qui permettrait de capitaliser les acquis du premier programme et de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau. La Communauté urbaine pourrait ainsi continuer à contribuer à l'atteinte des objectifs mondiaux pour le développement, à Madagascar, dans un contexte favorable lié aux résultats positifs du projet Agire.

Mise en place d'un volontaire de solidarité internationale pour le suivi local du projet

La mise en œuvre de ce programme nécessite la mise en place d'une équipe locale dédiée au projet, c'est pourquoi la Communauté urbaine dispose, pour la durée du projet (36 mois), d'un représentant permanent.

Dans un premier temps, la Communauté urbaine a fait appel à un volontaire de solidarité internationale, qui a souhaité interrompre sa présence à Madagascar en juillet 2008.

Le relais est, depuis, assuré par le représentant permanent de la société Burgeap, bureau d'études privé partenaire de la Communauté urbaine sur le projet.

Le représentant de la société Burgeap a exprimé son souhait de rentrer en France dans le courant de l'été 2009.

Pour cela, l'Association lyonnaise française des volontaires du progrès (AFVP) proposerait de mettre à disposition de la Communauté urbaine, pour une durée ferme d'un an renouvelable tacitement par tranches de 6 mois pour une durée maximale de deux années, un volontaire diplômé d'une école d'ingénieurs et disposant d'une expérience à Madagascar. Ce poste serait cofinancé par le ministère des affaires étrangères, la participation résiduelle de la Communauté aux frais de volontariat étant estimée à environ 19 200 € par période d'un an, soit 38 400 € pour la durée maximale de la convention.

La saisie de cette opportunité nécessiterait la signature d'une convention entre la Communauté urbaine et l'AFVP.

Le financement de ce poste de volontaire de solidarité internationale s'inscrit dans les dispositions de la délibération du conseil n° 2006-3394 du 2 mai 2006 inscrivant au budget annexe des eaux les dépenses relatives à la mise en œuvre du programme de coopération décentralisée à Madagascar ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi Oudin en date du 9 février 2005 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la mise en place d'un volontaire de solidarité internationale pour le suivi local du projet Agire II à Madagascar,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) domiciliée 11, rue Maurice Grandcoing - BP 220 - 94230 Ivry sur Seine.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 19 200 € par année sera imputée sur les crédits inscrits en 2009 et à inscrire sur 2010 et 2011 au budget annexe des eaux - compte 674 300 - fonction 1 111 - opération n° 1371.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.